

Motion : Adhésions « de date à date »

- 1) En octobre 2021, la Coordination nationale a approuvé à titre d'essai la mise en œuvre des relances pour les cotisations sur la base du système « de date à date ». Cette méthode veut qu'on relance chaque adhérent – au besoin à 3 reprises, 3 mois de suite – en lui demandant de bien vouloir verser sa cotisation. Cette relance est faite en fonction de la date à laquelle chaque adhérent avait payé sa cotisation l'année précédente. Je propose de prolonger cet essai jusqu'en novembre 2022 afin d'avoir une visibilité d'un an sur l'efficacité de ce système. Par ailleurs, c'est à noter que nous avons un volontaire pour s'occuper des relances dans ce cadre. Cette personne est prête à le faire toute seule, en déchargeant le reste de l'association de cette tâche.

- 2) En plus, je propose que la méthode « de date à date » soit étendue à l'adhésion elle-même. C'est-à-dire que l'adhésion d'un membre de l'UJFP court pour la période d'un an à partir de la date du versement de sa cotisation. En plus d'être efficace, c'est un système plus équitable, surtout pour ceux et celles qui adhèrent dans le deuxième semestre de l'année.

Richard Wagman